

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2024

Décision du 17 avril 2024

04.2024-22	ADMINISTRATION GENERALE Marché à procédure adaptée restreinte pour l'acquisition de deux véhicules pour le service Cycle de l'eau
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1-1 du Code de la commande publique,

VU la délibération n n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant le besoin de recourir à un marché à procédure adaptée restreinte pour l'acquisition de deux véhicules pour le service Cycle de l'eau, dans le cadre du renouvellement des véhicules affectés à ce service,

Considérant la mise en concurrence organisée par Clisson Sèvre et Maine Agglo, auprès de quatre concessionnaires, en vue d'une comparaison de plusieurs offres,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Considérant que la société STELLANTIS Citroën, sise 351 route de Vannes, BP 149 15, 44700 ORVAULT, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée correspondant au lot n°1,

Considérant que la société STELLANTIS Peugeot, sise 330 route de Vannes, Le Croisy 15, 44700 ORVAULT, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée correspondant au lot n°2,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : d'approuver l'acquisition d'un véhicule de type Citroën Jumpy fourgon taille M Blue HDI 120 S&S BVM6, avec la société STELLANTIS CITROËN, sise 51 route de Vannes, BP 149 15, 44700 ORVAULT, pour un montant de 25 637,50 € H.T. soit 31 266,76 € T.T.C. (il est précisé que ce prix comprend les frais relatifs à l'immatriculation du véhicule) correspondant au lot n°1.

ARTICLE 2 : d'approuver l'acquisition d'un véhicule Peugeot nouveau Partner fourgon taille M 800 kg moteur électrique 136 ch (100 kW), avec la société STELLANTIS PEUGEOT, sise 330 route de Vannes, Le Croisy 15, 44700 ORVAULT, pour un montant de 30 616,00 € H.T. soit 36 985.96 € T.T.C. (comprenant les frais relatifs à l'immatriculation des véhicules), correspondant au lot n°2, étant précisé qu'un bonus écologique de 3 000 € au titre de l'achat d'un véhicule neuf 100% électrique sera déduit de ce montant.

ARTICLE 3 : d'acter la cession du véhicule Renault Trafic immatriculé 961-CJZ-44 de la Communauté d'agglomération suite à sa revente via le site AGORASTORE pour un montant de départ de 300 € TTC.

ARTICLE 4 : d'acter la cession du véhicule Renault Kangoo immatriculé GV-115-XQ (anciennement 5538-ZX-44) de la Communauté d'agglomération suite à sa reprise par la société STELLANTIS PEUGEOT, sise 330 route de Vannes, Le Croisy 15, 44700 ORVAULT pour un montant de 200 € TTC.

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le 25/04/2024



ID : 044-200067635-20240425-04202422-AR

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »